



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 mai 2025

Rachida Dati, ministre de la Culture, annonce le classement au titre des monuments historiques de l'avion *Concorde* n° 1

Propriété de l'Académie de l'air et de l'espace (AAE) de Toulouse, association fondée par le premier pilote de *Concorde*, André Turcat, le *Concorde* n° 1, immatriculé F-WTSB et nommé *Sierra Bravo*, et l'ensemble de ses équipements ont été classés au titre des monuments historiques en tant qu'ensemble historique mobilier à la suite de l'avis unanimement favorable des membres de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, réunie le 13 mars 2025.

Cette décision de la ministre de la Culture marque l'aboutissement de la démarche engagée à la suite de la très riche enquête menée pour analyser les caractéristiques de cet avion. Elle reconnaît l'intérêt public de sa conservation et la place privilégiée que la mise au point du *Concorde* occupe dans la mémoire aéronautique internationale, à la suite de l'accord franco-britannique du 29 novembre 1962, visant à concevoir le premier avion de transport civil supersonique.

Sur les vingt appareils construits de 1967 à 1979, dix-huit sont à ce jour conservés, dont six en France. Le *Concorde* n° 1 est l'un des deux exemplaires destinés à obtenir le certificat de navigabilité indispensable pour pouvoir transporter des passagers. Il diffère des prototypes (dont l'un est présenté au musée du Bourget, le second au Royal Naval Air Station de Yeovilton) et des avions de pré-série (dont l'un est posé près des pistes d'Orly, à Athis-Mons (91), et le second à l'Imperial War Museum de Duxford). Le *Concorde* n° 1 a effectué son premier vol le 6 décembre 1973 et son dernier le 26 mai 1982. Il a ouvert la voie aux vols entre Paris et New-York le 19 octobre 1977.

Depuis 2014, le *Concorde* n° 1 est l'un des deux appareils conservés et présentés sur le site d'Aérosco피아 à Blagnac (Métropole de Toulouse, Haute-Garonne). Il a conservé tous ses équipements et ses appareils d'essais et de tests, son cockpit et son poste d'ingénieur. Il est accessible au public et offre aux visiteurs la possibilité de découvrir son instrumentation de bord, parfaitement conservée.

Ce classement constitue un enrichissement majeur du parc, très restreint, des aéroplanes protégés au titre des monuments historiques.

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : service-presse@culture.gouv.fr